

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 26 novembre 2018**

**Objet**

**Création de  
postes dans le  
cadre d'emplois  
des techniciens  
territoriaux**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme C. LACUEY à M. PUYOBRAU - M. GALAN à Mme DURLIN  
Mme COLLIN à Mme N. LACUEY Mme MILLORIT à Mme GRANJEON  
M. LERAUT à M. DANDY – Mme VELU à M. CALT**

**Absents :**

**M. BELLOC - Mme RONNE**

**Mme Gaëlle LARUE a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer des postes dans le cadre d'emplois des techniciens pour la Direction de l'Aménagement Urbain.

Un adjoint technique fait actuellement fonction de technicien sur des missions d'études d'aménagement et paysage. A ce titre, il assure la gestion technique, administrative et financière ainsi que le management des équipes. Son départ par voie de mutation en décembre prochain nous oblige à transformer le poste dans la mesure où la nature des missions dévolues correspond au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Par conséquent, il a été décidé de recruter un chargé d'étude Aménagement et Paysage issu du cadre d'emplois cible des techniciens qui regroupe trois grades : technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Dans l'attente du résultat du jury et afin de procéder dans les meilleurs délais au recrutement sur un des grades du cadre d'emplois recherché, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs qui recense un seul poste vacant dans le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Grade	Nombre de création	Nombre de suppression
Technicien territorial	1	
Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 14 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** de créer les deux postes indiqués dans le cadre d'emplois des techniciens dans le tableau, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 28 novembre 2018**  
**Le Maire,**



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre	
Abstention :	